



Circulaire de préparation de la rentrée 2011

publié le 07/05/2011 - mis à jour le 21/09/2011

Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2011

Descriptif :

Priorité absolue donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux, personnalisation des parcours des élèves, volonté d'accorder une plus grande liberté d'action aux établissements scolaires.

La circulaire de rentrée est organisée selon trois lignes de force :

- priorité absolue donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux
- personnalisation des parcours des élèves
- volonté d'accorder une plus grande liberté d'action aux établissements scolaires.

1 Améliorer les acquis et les résultats des élèves

1-1 Consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du **socle commun**

- La maîtrise du socle commun, objectif premier de la scolarité obligatoire
- La maîtrise de la langue française et des mathématiques
- La sensibilisation précoce à la première langue vivante
- Le suivi en continu des progrès des élèves
- La continuité école-collège - vers l'école du socle commun
- L'accompagnement éducatif

1-2 Poursuivre la réforme du lycée

- Consolider la mise en place de la classe de seconde
- Mettre en œuvre la réforme en classe de première
- Développer les stages de remise à niveau, les stages passerelles
- Réussir la rénovation de la voie technologique
- La classe terminale professionnelle
- **Poursuivre l'accompagnement des établissements scolaires dans la mise en œuvre de la réforme du lycée**

Les évolutions induites par la **réforme du lycée**  nécessitent que les établissements soient accompagnés dans leurs initiatives par les corps d'inspection pédagogique.

Ces derniers, très impliqués dans le portage des réformes, sont en mesure d'apporter une expertise pédagogique différenciée aux enseignants et aux équipes, de favoriser la mutualisation, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges entre établissements. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques et éducatives dans l'évaluation des dispositifs mis en place.

- **L'enseignement des langues vivantes**

Les orientations engagées dès la classe de seconde se poursuivent : - enseignement des langues par groupes de compétences,

- ▶ modulation des périodes d'enseignement,
- ▶ usage des outils numériques nomades,
- ▶ organisation de stages de langues pendant les vacances scolaires,

► enseignement de disciplines en langues vivantes en section européenne ou de langue orientale mais aussi en dehors de ce dispositif.

En classe de première, la série littéraire enrichit son offre de langue par un nouvel enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère. L'enseignement renforcé de langues met l'accent sur la pratique de l'oral et les projets d'échanges avec des établissements étrangers.

Les nouvelles séries STI2D et STD2A ainsi que la série STL rénovée proposent désormais un enseignement de langues vivantes ancré dans les contenus disciplinaires de ces séries.

2 Accompagner les professeurs

2-1 Améliorer l'accueil et la formation des nouveaux enseignants

- Pour une entrée réussie dans le métier
- Des parcours alternés en master pour les étudiants

2-2 Rénover la politique de formation continue

2-3 Développer les ressources et accélérer la diffusion des usages numériques

La mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignement et des nouveaux dispositifs d'accompagnement doit s'appuyer sur des ressources adaptées. C'est pourquoi le site **Éduscol** rénové proposera à la rentrée 2011 des ressources pédagogiques transversales et disciplinaires plus nombreuses et mieux signalées. Il mettra progressivement en place des portails disciplinaires de référence afin que les enseignants puissent disposer de toutes les ressources utiles pour exercer leur métier.

La **production collaborative de ressources** et leur **mutualisation** sous l'égide des corps d'inspection sont encouragées. Conjointement, le CNDP poursuit et étend sa mission de développement et de diffusion de ressources numériques pour tous les enseignants.

Les outils, les ressources et les services numériques constituent des leviers indispensables pour favoriser les apprentissages des élèves et la personnalisation de leur travail. Ils contribuent à enrichir, à diversifier et à renouveler les modalités d'enseignement. Le **Plan de développement des usages du numérique**  à l'École prévoit d'encourager et d'accompagner les nouvelles pratiques enseignantes liées au numérique. Plusieurs centaines d'écoles et d'établissements seront ainsi dotés d'un « chèque ressources numériques » leur permettant d'acquérir des ressources pédagogiques complémentaires.

Le développement des usages numériques repose d'abord sur la généralisation des **espaces numériques de travail**  (ENT) qui offrent un cadre sécurisé et simplifié pour tous les usages d'internet dans les écoles et les établissements et renforcent le lien avec les familles. **Les ENT doivent se déployer** dans tous les établissements qui n'en disposent pas encore, en relation avec les collectivités territoriales, à l'occasion de l'appel à projets lancé dans le cadre du Plan numérique ou dans le prolongement des solutions techniques développées au sein de l'Éducation nationale.

Parallèlement, le **cahier de texte numérique**  sera **généralisé** dans tous les collèges et les lycées et se substituera au cahier de texte papier à la rentrée 2011.

Enfin, des expérimentations d'ENT propres aux écoles peuvent être engagées, notamment pour faciliter l'aide personnalisée, l'accompagnement éducatif, l'accès aux ressources d'apprentissage et le lien avec les familles.

L'expérimentation relative aux manuels numériques

Depuis 2009, 69 collèges expérimentent dans douze académies l'utilisation de manuels scolaires numériques avec les ENT. Ce projet, développé en lien avec les collectivités et les éditeurs, a pour objectif de diminuer le poids du cartable, de proposer des ressources numériques innovantes et de réfléchir au manuel numérique de demain enrichi avec des ressources multimédias et des fonctions plus interactives.

Dans ce contexte, la sensibilisation et la formation des élèves aux **usages responsables d'internet** sont aujourd'hui renforcées pour tenir compte de la mutation des pratiques liées aux réseaux sociaux. Le vecteur de cette éducation à la responsabilité est le brevet informatique et internet (B2i) qui repose sur l'acquisition de compétences

identifiées dans l'ensemble de ces domaines. Pour tenir compte de ces évolutions, une révision du référentiel des **B2i** école, collège et lycée est engagée pour la rentrée 2011.

3 L'établissement scolaire, pivot du système éducatif

Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2011



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.